

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS



MÉMENTO
DE LA RÉGLEMENTATION
APPLICABLE AUX ÉTRANGERS

Enregistré le	23/02/1996
N° d'Inventaire	36
Cote	

2 A.F.I.D.
20145
21/12/1995

SOMMAIRE



I - L'ENTRÉE EN FRANCE DES ÉTRANGERS - LA CIRCULATION TRANSFRONTIÈRE DES ÉTRANGERS RÉSIDANT EN FRANCE

- Dispositions générales
- Séjour de moins de 3 mois. Obligation d'un visa de court séjour
- Séjour de plus de 3 mois. Obligation d'un visa de long séjour
- Catégories particulières dispensées de visa d'entrée
- Circulation des étrangers résidant en France
 - . Etrangers dispensés de visa de sortie- retour
 - . Etrangers pouvant bénéficier de visas valables pour de multiples voyages
 - . Cas particuliers (Maghrébins, réfugiés et apatrides)
- Refus d'admission

EF 1

EF 2

EF 3

EF 4

EF 5

EF 5-1

EF 5-2

EF 6

II - LE SÉJOUR EN FRANCE

- Les différents titres de séjour
- Dispositions générales

SF 1

SF 1 -1

1- Carte de séjour temporaire.

- Conditions générales
- Conditions particulières :
 - .travailleur salarié
 - .travailleur non salarié
 - .étudiant
 - .visiteur

SFT 1

SFT 2

SFT 2-1

SFT 2-2

SFT 2-3

- . Conditions de renouvellement

SFT 3

2- Carte de résident.

- . Passage de la carte de séjour temporaire à la carte de résident
- Délivrance de plein droit. Dispositions transitoires
- Délivrance de plein droit à certains demandeurs

SFR 1

SFR 2

SFR 3

3- Carte de ressortissant d'un état membre de la CEE.

- Première demande.
 - . Travailleurs salariés et membres de famille
 - . Travailleurs non salariés
- Renouvellement

SFE 1

SFE 1-1

SFE 1-2

SFE 2

L'autorisation provisoire de travail- Généralités

Etudiants

DT 7

Adolescents de moins de 16 ans

DT 7-1

DT 7-2

Etudiants en médecine et pharmacie

DT 7-3

Médecins et pharmaciens en milieu hospitalier

DT 7-4

Stagiaires professionnels et stagiaires d'information

DT 7-5

Stagiaires aides familiaux (accueil au pair)

DT 7-6

Monteurs

DT 7-7

Cadres détachés en France

DT 7-8

Assistants de langue vivante et professeurs nommés au titre

DT 7-9

d'échanges dans les établissements du second degré

Enseignants nommés dans l'enseignement supérieur

DT 7-10

Chercheurs

DT 7-11

Guides interprètes auxiliaires

DT 7-12

Artistes, musiciens et techniciens du spectacle et du cinéma

DT 7-13

Etrangers assignés à résidence

DT 7-14

Admission au travail des membres de famille entrés dans le cadre de la
procédure de regroupement familial

DT 8

. L'aide à la réinsertion

DT 9

. L'emploi irrégulier de travailleur étranger . Contribution spéciale

DT 10

2. Formation professionnelle

. Accès au stage de formation professionnelle

FP 1

3 . ANPE

. L'inscription en qualité de demandeur d'emploi d'un ressortissant étranger

AN 1

. L'accès au service de l'emploi sans inscription en qualité de demandeur

AN 2

. L'introduction d'un travailleur étranger permanent

AN 3

. L'introduction de travailleurs saisonniers étrangers

AN 4

. Offres discriminatoires

AN 5

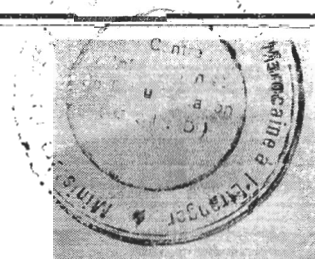
4. ASSEDIC

. Le droit à l'indemnisation du chômage

AS 1

. L'allocation d'insertion

AS 2



4. Certificat de résidence d'un ressortissant algérien

Certificat de résident valable 1 an

- . Première demande. Conditions générales
- . Première demande. Conditions particulières

SFA 1
SFA 1-1

Certificat de résident algérien valable 10 ans.

- . Première demande
- . Délivrance de plein droit aux titulaires de précédents certificats de résidence
- . Délivrance de plein droit à certains demandeurs

SFA 2
SFA 2-1
SFA 2-2

5. Etrangers atteignant l'âge de 18 ans

SF 2

6. Andorrans et Monégasques

SF 3

7. Regroupement familial

- . Introduction - Titres de séjour délivrés aux membres de famille
- . Régularisation - Titres de séjour délivrés aux membres de famille
- . Regroupement familial
- . Familles accompagnantes

SF RF 1
SF RF 2
SF RF 3
SF RF 4

8. Demandes d'asile

- . Titres provisoires
- . Titre définitif (après acceptation de l'OFPPA)
- . Titre définitif (après recours)

SFD 1
SFD 2
SFD 3

9. Refus de séjour

SF 4

Commission du séjour des étrangers

SF 4-1

III - LE TRAVAIL EN FRANCE

1. DDTE

- . L'autorisation de travail
- . L'introduction d'un travailleur salarié
- . La régularisation
- . Renouvellement et modification de la carte de séjour temporaire salarié
- . Les frontaliers
- . L'introduction de saisonniers étrangers

DT 1
DT 2
DT 3
DT 4
DT 5
DT 6

5. Sécurité sociale

- . Conventions internationales
- . L'assurance vieillesse
- . L'assurance maladie
- . Les prestations familiales
- . Les accidents du travail

SS 1 ✓
SS 2
SS 3
SS 4
SS 5

IV - LE DEPART DE FRANCE

1. Règles générales

DF 1

2. Reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière. Cas de reconduite.

DF 2

- . Modalités et effets

DF 2-1

3. Expulsion

- . Généralités
- . Etrangers non expulsables
- . Procédures et abrogation
- . Notification et exécution

DF 3

DF 3-1

DF 3-2

DF 3-3

4. Le rapatriement humanitaire

DF 4

5. L'aide à la réinsertion

- . Principes de base
- . Procédure
- . L'aide publique
- . L'aide conventionnelle du régime d'assurance chômage
- . L'aide de l'entreprise

AR 1

AR 2

AR 3

AR 4

AR 5

ANNEXES

- . Justificatifs du séjour en France
- . Garanties de rapatriement
- . Justificatifs des moyens d'existence
- . Liste des pays membres de la CEE
- . Ressortissants britanniques
- . Liste des pays de l'OCDE
- . Normes minimales de logement
- . Associations agréées
- . Liste des organismes recevant des crédits de l'enveloppe " recherche " susceptibles d'accueillir des étrangers
- . Délégations régionales de l'Office des Migrations Internationales
- . Centres de réception des étrangers de la préfecture de police